

Entrevues vidéo

Saison 2023-2024

Les entrevues vidéo sont des sources de référence en gestion des ressources humaines et en relations du travail. Elles visent à nourrir la réflexion ou à fournir des solutions à des CRHA | CRIA, professionnels RH ou gestionnaires et dirigeants d'entreprise.

Pour les CRHA | CRIA, les sujets doivent être traités dans une perspective pratique et informative, et aller au-delà de l'information élémentaire. Le *Guide des compétences des CRHA et CRIA* peut servir de source de référence [<https://guide.ordrecrha.org/fr>]. L'utilisation de ses éléments (compétences transversales, domaines professionnels et contexte professionnel) permettra de mieux orienter le contenu et la façon de le livrer. L'entrevue doit donc porter sur divers sujets d'intérêt liés à l'exercice de la profession, d'un point de vue pratique ou stratégique.

Pour les gestionnaires (premier niveau et cadre intermédiaire) et dirigeants, l'entrevue doit traiter de sujets découlant de leurs interventions auprès des ressources humaines (employés et autres collaborateurs). La clientèle ciblée par les entrevues doit par exemple :

- Appliquer les politiques RH en vigueur dans leur organisation.
- Adopter des pratiques de gestion saines et mobilisantes.
- Assurer la gestion de la performance des équipes.
- Assurer la santé, la sécurité et le mieux-être des employés.
- Assurer le développement des compétences des équipes.
- Accompagner les équipes dans divers changements.

Le vocabulaire utilisé et les solutions mises de l'avant doivent être applicables par des personnes qui n'ont pas de connaissances ou de compétences spécialisées en ressources humaines.

Que ce soit pour l'une ou l'autre clientèle, le contenu des entrevues est varié : solutions de gestion, études de cas, aspects juridiques, capsules d'actualité, tendances, mises à jour, etc. Diffusées sur le Carrefour RH, les entrevues vidéo bénéficient d'un excellent achalandage.

Normes de diffusion

Voici quelques conseils et lignes directrices pour la préparation de votre entrevue.

Normes de diffusion et de contenu

- Toute entrevue vidéo diffusée doit être inédite au Québec (diffusée pour la première fois).
- La durée d'une entrevue est de 5 à 8 minutes. *La durée peut varier selon le sujet et sera confirmée avec le responsable du projet.*
- La qualité du contenu est essentielle :
 - Le contenu doit être présenté dans une perspective pratique et informative et aller au-delà de l'information élémentaire.
 - L'entrevue doit aborder le sujet de manière objective; il faut donc proscrire les opinions,

les sentiments personnels et plus encore les jugements de valeur sur une communauté ou sur des personnes en particulier.

- L'entrevue doit être livrée à la troisième personne, sans personnalisation (éviter les phrases à la première personne du singulier ou du pluriel). *Sauf s'il y a une entente différente avec le responsable du projet.*
 - Les exemples, tableaux et graphiques peuvent être utilisés pour favoriser la compréhension d'un sujet ardu ou technique.
 - Si des statistiques sont citées, la source doit être indiquée.
 - De même, si l'interviewé cite un ouvrage ou un texte scientifique pour appuyer ses propos, il doit en indiquer la référence.
 - Un sujet ne peut pas être traité sous plus d'un angle (dans le but d'en faire une série). Toutefois, l'interviewé peut proposer plus d'une entrevue portant sur des sujets distincts.
 - L'entrevue ne doit contenir aucune publicité directe ou indirecte d'un produit, d'un service ou d'une entreprise.
 - Si possible, l'entrevue se conclut par un résumé ou la revue de quelques applications pratiques ou comportements à privilégier par le professionnel de la gestion des ressources humaines ou par les gestionnaires. Cela favorisera l'appropriation du contenu de l'entrevue.
 - Les interviewés qui souhaitent traiter de sujets liés à la déontologie et à l'éthique doivent soumettre le plan de l'entrevue au personnel de l'Ordre et un bon aperçu de son contenu. De plus, un membre du personnel pourrait assister à l'enregistrement.
- L'entrevue soumise est revue par le personnel ou un membre de l'Ordre.
 - Si la proposition ne soulève pas de problème, l'entrevue est diffusée telle quelle. À moins de changements majeurs, l'entrevue finale n'est pas soumise pour approbation à l'interviewé.

Normes de diffusion

- Le nom du ou des interviewés, avec titre professionnel, titre d'emploi et nom de l'entreprise, est diffusé pendant l'entrevue (généralement au bas de l'écran).
- L'entrevue est diffusée sur le Carrefour RH.
- L'Ordre se réserve le droit de ne pas diffuser une entrevue dans son état initial, de la faire corriger, de l'abrégé ou de ne pas la diffuser du tout.

Cession des droits d'auteur

- L'interviewé cède à l'Ordre l'exclusivité de ses droits d'auteur, titres et intérêts sur l'entrevue, avec les garanties usuelles.
 - L'Ordre pourra diffuser l'entrevue sur tous supports et en toutes langues, en mentionnant la source.
 - L'auteur renonce aux droits moraux qu'il détient sur l'entrevue.
 - L'auteur ne peut pas aspirer l'entrevue, sauvegarder le fichier et la diffuser sur son site web.
 - L'auteur peut cependant utiliser l'entrevue dans le cadre privé de sa pratique, par exemple, diffuser l'entrevue auprès de ses clients, employés, étudiants ou autres.

Heures admissibles – formation continue

S'il est CRHA ou CRIA, l'interviewé peut déclarer des heures à son dossier en vertu du Programme de formation continue. Pour chaque entrevue, les heures qu'il peut déclarer se calculent selon le ratio suivant : chaque tranche d'entrevue de 5 minutes = 2 heures.

Pour soumettre un sujet d'entrevue ou pour tout renseignement complémentaire, veuillez transmettre un courriel à carrefourrh@ordrecrha.org.